



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 10.03.2023

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 7

Conseil d'Administration du Collège

Mardi 21 mars 2023 à 18h30

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2023
- Dotation Horaire Globale
- Compte financier
- Cofinancement
- Sortie d'inventaire



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

- Autorisation de recrutement
- Voyage sportif
- Forum des métiers

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY



Le Secrétaire

Nathalie CHALAMEL



PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 18h30

**CLG CAP DE GASCOGNE
 ST SEVER**

Année scolaire 2022-2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 4 DU 21 MARS 2023

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	Signature
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène	X			-	
CPE	ESTEFFE Maylis			X	-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	SALOMON Delphine	X				
	TACHON-HALBOUT Sandrine		X		M. PLANA	
	GRIFFE Jennifer <i>Jennifer</i>	X				
	DUCROCQ Nicolas	X				
	NEURY Rachel	X				
	MOULAT Jacques	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	GUYONNET Cindy			X		
	CHALAMEL Nathalie	X				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	CUZACQ Karine	X				
	DIXMIER Gaëlle			X	Nicolas Bossard	
	HIRIGOYEN Laurianne	X				
	KENNEL Karine	X				
	GRANET Hélène	X				
	SOURILLAN Julie		X			Jean-LAGARZEC
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	BRETHES Emma	X				
	LONNE Raphaël					
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier		X			
	LUBIN Monique		X			
	TAUZIN Arnaud		X			
	DUPRAT Marie-Claire		X	X		
PERSONNALITES QUALIFIEES	DELERUE Pierre-Henri				-	
	LASSERRE André		X		-	
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	25					
FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	
AGENT COMPTABLE	KHEDIDJA Lalaoui					



Le quorum étant atteint (au moins 13 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte.

Mme Bellinghery présente Mme Lalaoui, agent-comptable, invité pour la présentation du compte financier.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Nathalie CHALAMEL sera secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 28 février 2023

Mr Moulat prend la parole au nom de Mme Broutin.

Cette dernière indique subir la situation de non remplacement lors de ses arrêts maladie. Sa relation avec ses élèves en a souffert et il lui est difficile de reprendre les choses en main. L'ambiance de travail en classe est tendue et l'oblige à se justifier auprès des élèves.

De plus, dans le PV du CA il est indiqué que ses arrêts étaient toujours inférieurs à 2 semaines. Hors elle spécifie que cela est faux. Mme Bellinghery précise que les périodes de vacances scolaires ne rentrent pas dans le décompte sur la plateforme pour les demandes de remplacement. Mme Chalamel et Mme Bellinghery indiquent qu'elles vont effectuer les vérifications et revenir vers Mme Broutin. Mme Bellinghery déplore le fait que Mme Broutin n'est pas venue clarifier cette situation avec elles.

Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	1
Pour :	15	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°23

3. Dotation Horaire Globale

Mme Bellinghery précise les modifications qui ont été apportées depuis le dernier Conseil d'Administration.

Le tableau modifié est joint en annexe 1.

Mme Bellinghery explique que le vote porte sur la répartition des heures et non sur la dotation.

La question est posée concernant la demande de temps partiel de Mme DULUCQ, professeure d'anglais.

Mme Bellinghery indique qu'elle n'a pas eu de retour mais qu'il s'agit d'une demande de droit.

Mme Salomon interroge Mme Bellinghery sur la répartition des 5h restants. Mme Bellinghery répond que cette répartition sera discutée en Conseil Pédagogique.



Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°26

4. Compte financier

Mme Cerveau présente le rapport de gestion (annexe 2)

Mme Cerveau souligne le travail remarquable de l'agent de maintenance, permettant ainsi de réduire les coûts d'entretien et de réparation.

La gestion minutieuse des achats de denrées par le Chef de cuisine et le travail mené depuis plusieurs années pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire, permet de servir des repas de qualité tout en maîtrisant les coûts.

Mme Lalaoui, agent-comptable, présente le compte rendu comptable (annexe 3)

Mme Cerveau explique également que le travail efficace de « relances » réalisé par la Secrétaire de gestion a permis une diminution considérable du taux de non recouvrement. Le taux le plus bas de l'agence comptable.

Conclusion de l'ordonnateur par Mme Bellinghery (annexe 2)

Mme Bellinghery remercie Mme Lalaoui et Mme Cerveau pour leur travail et la préparation de ce compte financier.

Vote Adoption du compte financier 2022 :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°21

- Proposition de ventilation du résultat :



SERVICES		Montants au 31/12/2021	Résultat 2022	Montant au 31/12/22	Prélèvements pour investissement	Montants au 31/12/2022
COLLEGE	Réserves immobilisées	33 356,99€	-6 706,18 €	26 650,81 €	944,30 €	27 595,11 €
Service Général	Réserves disponibles	7 174,00 €	11 625,03 €	18 799,03 €		18 799,03 €
	TOTAL		4 918,85 €			46 394,14 €
S. Restauration	Stock de denrées	3 314,45 €	1 618,41 €	4 932,86 €		4 932,86 €
	Réserves disponibles	75 420,92 €	8 855,73 €	84 276,65 €	-944,30 €	83 332,35 €
		124 768,91 €	10 474,14 €	140 161,90 €		88 265,21 €
			15 392,99€			134 659,35 €

Vote de la ventilation du résultat :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°21

5. Cofinancement et prélèvement sur les fonds de roulement

Présentation des projets d'achats en cofinancement avec le Conseil Départemental des Landes pour 2023 :

Cofinancement à hauteur de 30% :

- Livres pour le CDI : environ 1000 € dont 59% de romans et nouvelles, 33% de BD et 8% de Mangas. Le pourcentage de mangas est bas car l'amicale des élèves a financé à hauteur de 300€ des mangas au 1^{er} trimestre pour un concours. La question d'achats de manuels adaptés aux élèves souffrant de troubles dyslexiques est posée par un parent d'élève et sera transmise à notre professeur documentaliste.



- Projet d'aménagement du foyer des élèves avec des fauteuil (don de l'amicale)
 Prise de parole par Mme Salomon en qualité de présidente de l'amicale des élèves : Le projet d'aménagement du foyer prend forme et des devis vont être demandés aux fournisseurs afin de bien évaluer le coût de cette opération.
- Proposition d'achat de 2 nouveaux chariots de ménage complet + 1 chariot spécialement adapté à la restauration. Investissement dans du matériel plus ergonomique pour les agents et répondant au cahier des charges du CD40.
 Objectifs : renouveler le parc sur plusieurs années
 Pour un total de près de 3500 €
- Pour la cuisine : Cloches spéciales, 2 lave-linges, un presse purée, un disque frites, un pèle pomme et un diable pour un total de presque 3000 €

Demande de prélèvement de 7000 € sur les fonds de roulement pour les charriots de ménage et le matériel pour la restauration

Avis favorable de l'agent-comptable

Analyse financière du Fonds de roulement
 Collège Cap de Gascogne Saint Sever 0400038Z
 BFdR négatif ou positif: -32016,88 € COFI 2022

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12/2022	107 064,24
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	4 932,86
Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416	985,80
5	Créances supérieures à un an non provisionnées	108,00
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	0,00
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	Prélèvements sur FDR déjà votés	0,00
8	Prélèvements sur FDR proposé dans DBM 2023	7 000,00
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/XXX (= A-1-2-3-4-5-6-7)	94 037,58
C	Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)	1 589,30
D	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	59,17

Rappel dernier COFI: Nombre de Jours Fdr = 81 Jours, compte financier 2022



Avis Avis favorable au prélèvement de 7 000€ sur le budget 2023. Après ce prélèvement
Il restera un fonds de roulement représentant 59 jours de fonctionnement, niveau suffisant.
Le niveau préconisé est entre 30 et 60 jours.

Aire sur l'Adour, le 20 mars 2023.

L'Agent comptable

K. Lalaoui



Présentation de la Décision Budgétaire Modification pour vote :

Date de saisie : 21/03/2023					Réf : Prélèvement FR - Cofinancement		Opération n°8		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	OPC	COFI	CCOFI		Opérations en capital Co-financement Co-financement part collège	0.00	3 000.00	3 000.00				
2	SRH	LOSRH	CCOFI		Restauration et hébergement Logistique restauration Co-financement part collège	0.00	4 000.00	4 000.00				

Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°24-1

6. Sortie d'inventaire

Don au collège Jean-Rostand de Capbreton d'une sauteuse achetée en 2012. Dépose et repose prises en charge par le Conseil Départemental des Landes. Installation à la place d'une Variocooking.



ETABLISSEMENT : 0400038Z - CLG CAP DE GASCOGNE - 40500

Edition du : 13/03/2023

FICHE D'INVENTAIRE
Bien immobilisé

Référence	Entré le	Libellé	Prix TTC	Nombre	Valeur	Sorti le
AE00020V	01/11/2012	SAUTEUSE À GAZ	9 982,33	1	9 982,33	
		Marque SARRAT				Motif
		Type				
		Série				

IMPUTATION COMPTABLE - EXERCICE 2012

IMMOBILISATION			FINANCEMENT		
Compte	Libellé	Valeur	Compte	Libellé	Valeur
D/215	INST.GEN.	9 982,33	C/1022	DT.COL.RAT	9 982,33
			Totaux		9 982,33

Mandat définitif du 18/12/2012 n°301b25 - Facture

PLAN COMPTABLE INITIAL D'AMORTISSEMENT (Année de 12 mois de 30 jours)

Compte	2012	2013-2021	2022	Compte	2012	2013-2021	2022
C/2815	0,00	998,23	998,26	D/1022	0,00	998,23	998,26
				Totaux	0,00	998,23	998,26

Amortissement au linéaire annuel sur 10 ans

Vote pour la sortie d'inventaire :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n° 22

Pour information, don d'une ancienne trancheuse à pain non utilisé pour le collège de Saint-Pierre du Mont dans le cadre de la limitation du gaspillage alimentaire.

7. Autorisation de recrutement

Présentation par Mme Griffe des projets du 1er et du 2 juin.

Demande autorisation d'employer deux techniciens intermittents du spectacle pour installation et utilisation du matériel son et lumière prêté par le Conseil Départemental des Landes

Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0



Acte administratif n°29

8. Voyage Sportif

Un séjour pédagogique est organisé du 25 au 29 septembre 2023 pour tous les élèves de 5^{ème} (soit 120 élèves et 8 accompagnateurs).

Présentation des aspects pédagogiques par Mr Ducrocq et Mr Moulat.

Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire EPS/SVT abordant notamment les thèmes de la santé du corps humain, de la planète et nos actions sur l'environnement

Une mise sur le marché a été réalisée conformément au code de la commande publique et 2 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offre a délibéré le mardi 14 mars 2023.

Le village sportif UCPA Soustons Plage a été retenu.

Mme la Gestionnaire présente le budget et remercie l'amicale des élèves, la FCPE, l'association Les Ramiers ainsi que la Communauté de Communes pour les dons et les subventions qui ont permis de faire baisser considérablement la part des familles.

DEPENSES		RECETTES	
Prestations du voyageur	42 688,00 €	Participation des familles (267€ X 120 élèves)	32 040,00 €
		Don de l'amicale des élèves (30€/élève)	3 600,00 €
		Don de la FCPE	500,00 €
		Subvention communauté de communes Chalosse Tursan (20€/élève)	2 400,00 €
		Don de l'AS Les ramiers (tombola)	1 200,00 €
		Subvention LOLF 13ADP	2 948,00 €
		Fonds propres établissement	
TOTAL DEPENSES	42 688,00 €	TOTAL RECETTES	42 688,00 €

Forfait séjour 8 adultes encadrants	2 668,00 €
TOTAL accompagnateurs	2 668,00 €



La part famille est fixée à 267 € avec la possibilité de mettre en place un échéancier pour un paiement en 3 x 89 €.

Mme la Gestionnaire est autorisée à encaisser lesdites participations.

Mme la Principale est autorisée à signer les bons de commande et contrats afférents au voyage.

Mme la Principale est autorisée à percevoir les dons de l'amicale des élèves, de la FCPE et de l'AS Les Ramiers ainsi que la subvention de la communauté de communes.

Vote :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°25

9. Forum des métiers

Le forum des métiers se tiendra de nouveau pour sa deuxième édition le mercredi 5 avril 2023, de 8h00 à 12h00.

Les élèves de 6ème et de 5ème seront libérés de cours ce jour-là.

Ce forum est réservé aux élèves de 4èmes et de 3èmes.

10. DNB

Mme Griffe, explique les modalités de l'épreuve orale du DNB et indique qu'une présentation détaillée sera réalisée auprès des élèves dans les prochains jours.

11. Questions diverses

Deux questions ont été reçues de la part des parents d'élèves :

1/ Des bruits de couloirs nous laissent penser que de jeunes collégien-ne-s fumeraient du haschich devant le collège et en feraient commerce au sein de l'établissement. Aussi souhaiterions-nous porter cette question pour trouver les solutions et mesures à envisager.

Mme Bellinghery explique qu'il existe un protocole et qu'il a été appliqué. Notre référent Gendarmerie a immédiatement été informé de la situation. L'affaire est entre les mains de la Gendarmerie et suit son cours.



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

2/ Les mouvements de grève: Bien entendu, les professeurs ne sont pas tenus d'annoncer aux élèves s'ils souhaitent y adhérer. Néanmoins, il semblerait que, parmi ceux-ci, certains qui seraient désireux de le communiquer soient incités par l'administration du collège à ne pas l'annoncer aux élèves et par répercussion à leurs parents. Le savoir avant le jour J a pourtant un double mérite: celui de ne pas envoyer les élèves au collège pour y "tenir les murs", et ajouter une surcharge de travail à l'équipe de la vie scolaire. De nombreux parents se sont plaints, non pas des professeurs grévistes dont personne ne discute le droit, mais bien de cet empêchement de communiquer dans l'intérêt de tous.

Mme Bellinghery explique qu'il n'a pas été demandé aux enseignants de ne pas communiquer leur absence aux élèves, mais le simple fait que certains élèves soient informés oralement et officieusement ne permet pas au personnel administratif de confirmer ou d'infirmer l'information lorsque les familles appellent pour vérifier les dires de leurs enfants. Le mail transmis à ce sujet par Mme Bellinghery a été mal interprété.

Cette question a permis de soulever un point important : Si les enseignants grévistes souhaitent en informer les élèves, il serait judicieux de faire une information plus générale aux familles, mais aussi au personnel administratif qui doit pouvoir répondre aux parents qui souhaitent vérifier l'information donnée oralement à leurs enfants.

Enfin, M. Moulat fait remarquer que toute grève entraîne forcément une gêne dans l'organisation.

La séance est levée à 20h50.



Annexe 1

ETABLISSEMENT : COLLEGE CAP DE GASCOGNE - ST SEVER

RENTREE 2023																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens prov					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		Y.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	58,00		0,0	54,0						54,0	4,00	58,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0	0,00		0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	64,00		0,0	54,0						54,0	0,00	54,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	57,50		0,0	54,0						54,0	3,50	57,5
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	79,00		0,0	72,0						72,0	7,00	79,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	27,00		0,0	18,0				6,00		24,0	3,00	27,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	34,00		0,0	36,0						36,0	-2,00	34,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE	1	18,0	18,0	19,00		0,0	15,0						15,0	4,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0							0,0	0,00	0,0
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	65,00		0,0	60,0						60,0	5,00	65,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0							0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	550,50	0,0	0,0	513,0	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	519,0	31,50	550,5

D.G.H.	550,50	HP	519,0	HSA	31,5	5,72%
--------	--------	----	-------	-----	------	-------

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2023
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2023 : - si création de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2023
		les BMP souhaités pour la rentrée 2023 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD, les horaires doivent être précédés du signe moins



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2

RAPPORT DU COMPTE FINANCIER 2022

Compte rendu de gestion

Collège Cap de Gascogne
Saint-Sever



Rapport du Compte financier 2022

Compte rendu de l'Ordonnateur

SOMMAIRE :

- I. Présentation de l'établissement
 1. Ressources humaines
 2. Ressources financières
- II. Les recettes et les dépenses globales
 1. Les recettes 2021
 2. Les dépenses 2021
- III. Les recettes et les dépenses par service
 1. Le service AP
 2. Le service ALO
 3. Le service VE
 4. Le service SBN
 5. Le service SRH
 6. Le service OPC
- IV. La viabilisation
- V. Conclusion de l'ordonnateur

Le rapport du compte financier 2022 rend compte de l'exécution du budget voté au mois de novembre 2021.

I. Présentation de l'établissement

Situé à 20 km au sud-ouest de Mont-de-Marsan, préfecture des Landes, le collège Cap de Gascogne compte 452 élèves, répartis en 17 divisions et 1 dispositif ULIS à la rentrée scolaire 2022/2023 dont 432 demi-pensionnaires.

Le collège dépend de l'agence comptable du lycée Gaston Crampe à Aire sur l'Adour.

1. Ressources humaines

L'établissement fonctionne grâce aux compétences du personnel suivant pour une masse financière qui avoisine les 2,8 M€ :

- 1 principale
- 1 adjoint-gestionnaire
- 1 conseillère principale d'éducation
- 2 secrétaires administratives
- 32 enseignants
- 6 assistants d'éducation
- 20 assistants d'élèves en situation de handicap rattachés au PIAL 42
- 1 infirmière
- 1 assistante sociale (poste libre)
- 8 agents techniques territoriaux et 1 contrat unique d'insertion

Tous les enseignants, le personnel de direction et les élèves (4e et 3e) sont dotés d'ordinateurs portables individuels par le Département des Landes.

2. Ressources financières

➤ Le Conseil Départemental des Landes :

- La dotation globale de fonctionnement DGF.
Pour 2022 elle s'élève à 82 662€ soit 1 206 € de plus que celle de 2021. Elle avait été écartée en 2020 car les fonds de réserve de l'établissement étaient importants.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
81 293 €	81 293 €	77 600 €	81 456 €	82 662 €	94 656 €
+ 6 995 €	0	- 3 693 €	+ 3 856 €	+ 1 206 €	+ 11 994 €

- Subvention pour les déplacements vers les installations sportives : 2600 € pour 2022.
- Participation à des investissements en co-financement avec le collège (à hauteur de 30% en 2022).
- Participation à la rémunération du contrat unique d'insertion employé en restauration.

➤ L'Etat :

- Verse les bourses des collèves, les crédits du programme 230 alloués aux fonds sociaux et les aides pour l'achat de matériel adapté.
- Assure la rémunération des enseignants, des AESH, du personnel administratif et de santé. Mais seules les rémunérations des assistants d'éducation apparaissent dans le budget du collège en VE ainsi que la part de l'Etat pour le contrat unique d'insertion employé en restauration en ALO.
- Verse les crédits globalisés du programme 141 (manuels scolaires, carnets de correspondance, droits d'auteur et de reprographie, ...)

➤ Les familles et les commensaux :

- Recettes du service de restauration et hébergement, participation aux voyages scolaires, dons des associations

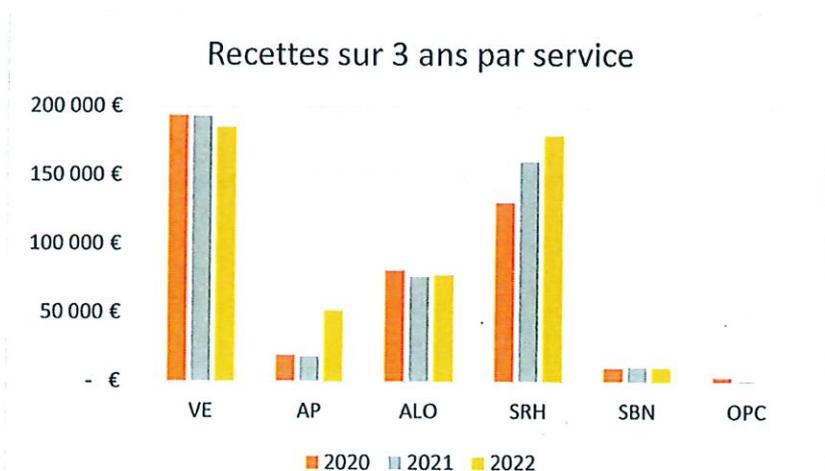
II. Les recettes et les dépenses globales

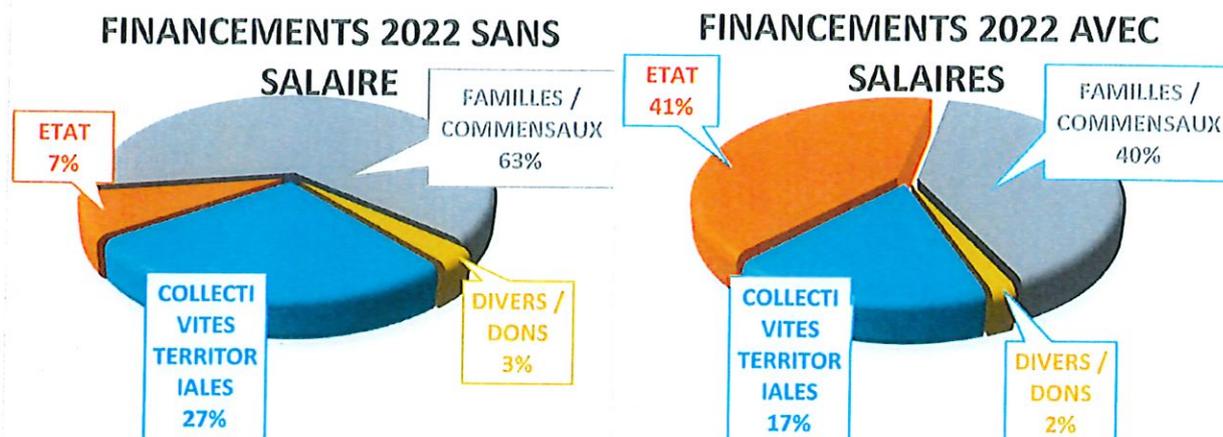
Le budget prévisionnel de l'année 2022 a été présenté en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Il a été modifié par deux décisions budgétaires modificatives (DBM) soumises au vote du Conseil d'Administration :

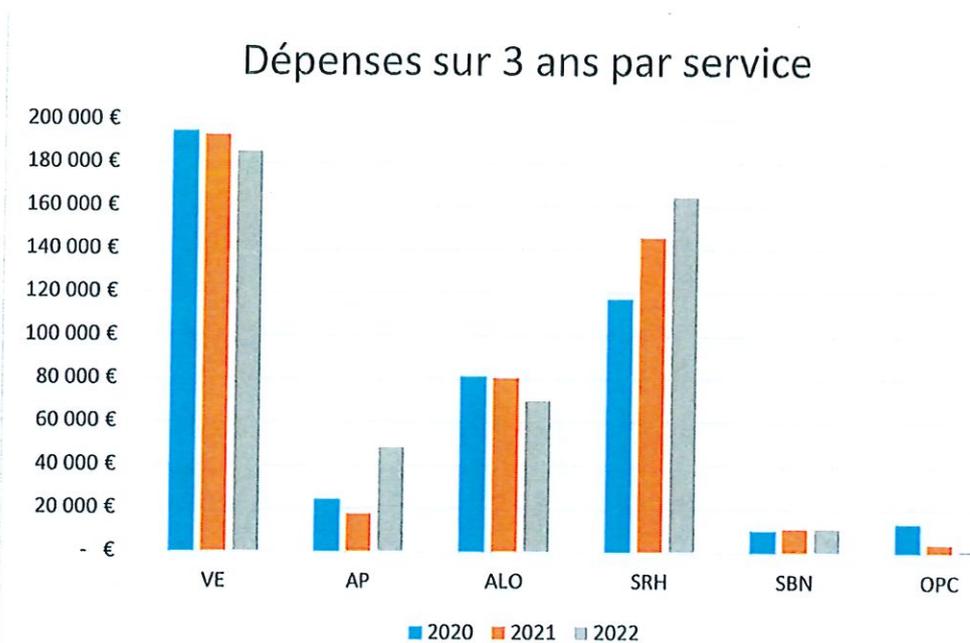
- DBM n°2 du 10.03.2022 : prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 1 000 € pour l'achat d'un broyeur en cofinancement.
- DBM n°5 du 18.10.2022 : prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 15 000 € pour la viabilisation.

1. Les recettes globales



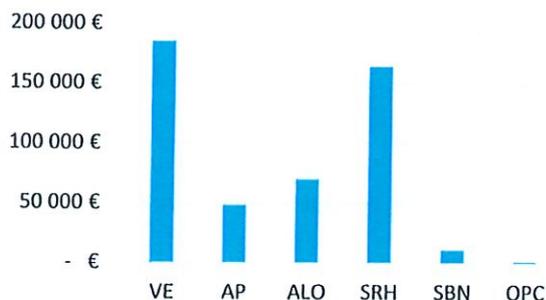


2. Les dépenses globales

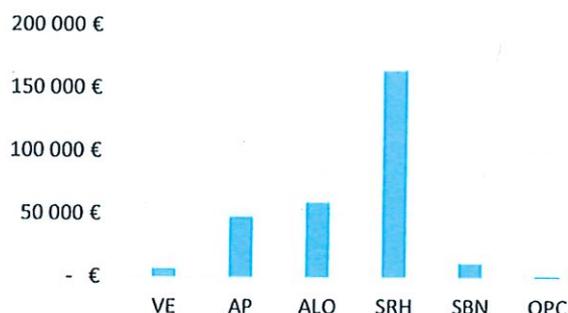


On note une importante augmentation des dépenses du service AP en 2022. Cela s'explique par la reprise des projets pédagogiques et notamment le voyage scolaire à Vieux Boucau.

Dépenses par service en 2022
avec salaires



Dépenses par service en 2022
sans salaire



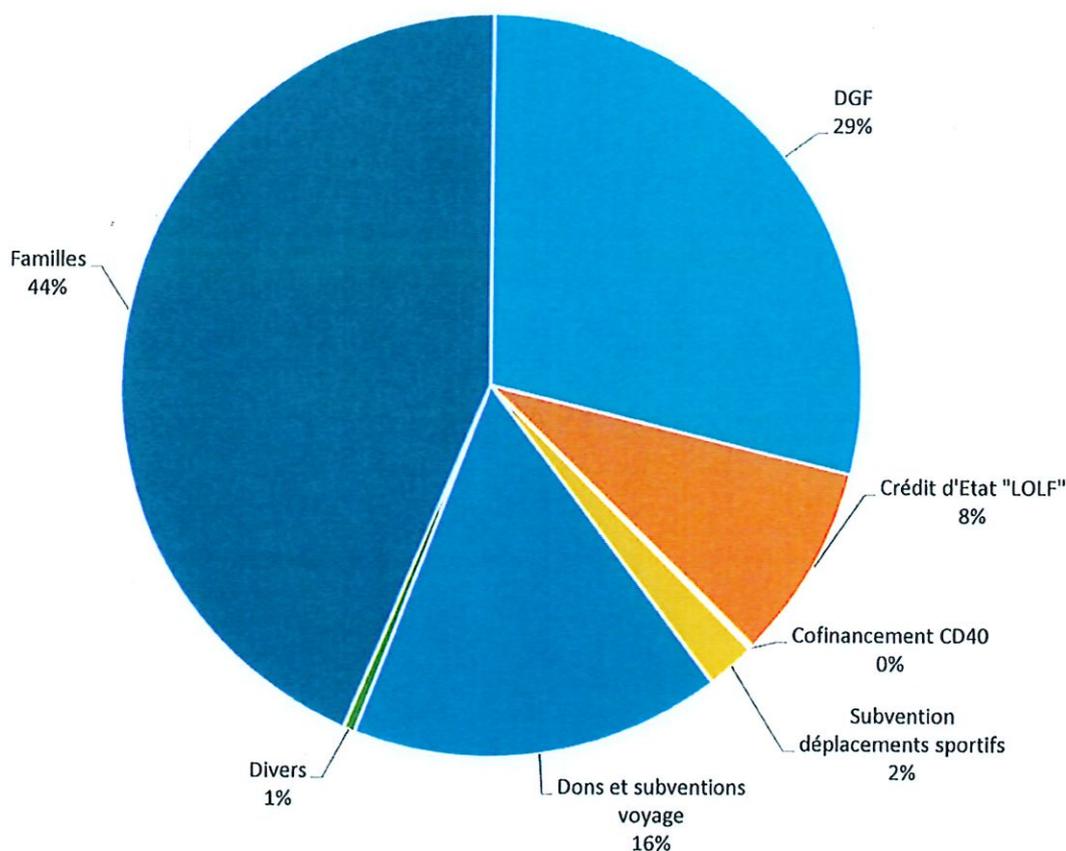
III. Les recettes et les dépenses par service

1. Le service Activités pédagogiques

- **4851,66 €** de la Dotation Globale de Fonctionnement ont servi à financer l'achat du matériel nécessaire pour l'enseignement, le transport pour les sorties à Brassempouy, la logistique du cross, l'organisation du forum des métiers, le trajet pour la remise des prix à Bordeaux pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation, les carnets de correspondances, le don de 200 € pour l'UNSS, la convention chorale APEME, ...
- **1356,09 €** de la Dotation Globale de Fonctionnement ont été utilisés pour le CDI (Achat de livres en cofinancement, mise à jour des abonnements, logiciel)
- Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a pris en charge **101,83 €** pour l'achat de livres pour le CDI.
- Dans le cadre du projet XL restauration, le collège a obtenu une subvention du Conseil Départemental des Landes de **1228,16 €** ayant permis l'achat d'un sonomètre pour le self, de matériel pour le projet de végétalisation du collège par les éco-délégués, d'une caméra et son trépied pour réaliser des films et reportages et le financement du transport pour la visite de la ferme de Banos.
- La subvention pour les déplacements sportifs a permis de régler les **1 095 €** de factures de transport pour le cross du collège et les navettes pour le Rugby.

- Les crédits d'Etat ont été utilisés à hauteur de **4334,40 €**. Ils ont permis de financer le concours « Kangourou des mathématiques » (669 €), les routes de l'orientation (100 €), des manuels scolaires (505,05 €), la sortie à Brassempouy pour les 6^{ème} (1083 €), et la part établissement du voyage à Vieux Boucau (1977,35 €).
- **5630 €** de la DGF ont permis de financer le domaine reprographie (location photocopieur, cout copie, consommables, papier et droit de reprographie).
- **8280 €** de dons et de subventions ont permis de financer une partie du voyage à Vieux Boucau : L'amicale des élèves du collège a fait un don de 3180 € et la FCPE de 500 €. Une subvention de la communauté de communes ainsi qu'un reliquat d'une année passée, soit 4600 € ont également permis de faire baisser la part famille.

Recettes service Activités pédagogiques



Les reliquats de crédits LOLF du programme 141 au 31 décembre 2022 se montent à **10 987,26 €** :

- 2 224,86 € en 13MS pour l'achat de manuels scolaires
- 6975,80 € en 13ADP, autres dépenses pédagogiques
- 1 786,60 € en 13EAC, éducation artistique et culturelle
- 0 € en 13COR, pour les carnets de correspondances
- 0 € en 13REP, droits de reprographie

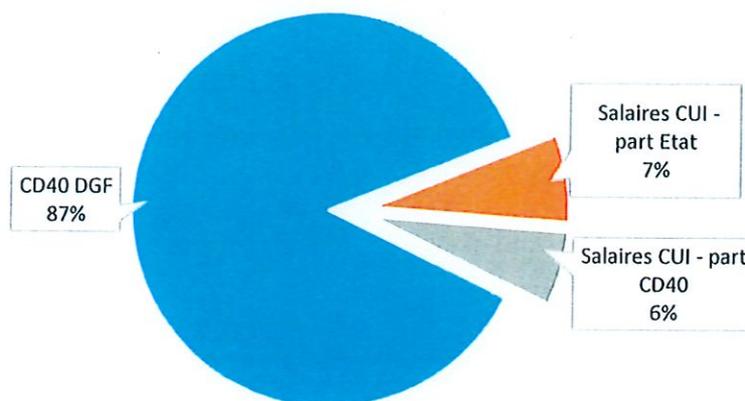
Le remboursement de l'avoir non utilisé suite au voyage annulé en 2020 pour cause de crise sanitaire, s'élève à **6139,69 €**. Il pourra être intégré au budget courant 2023, si besoin, pour payer des projets pédagogiques ou voyages scolaires.

2. Le service administration et logistique

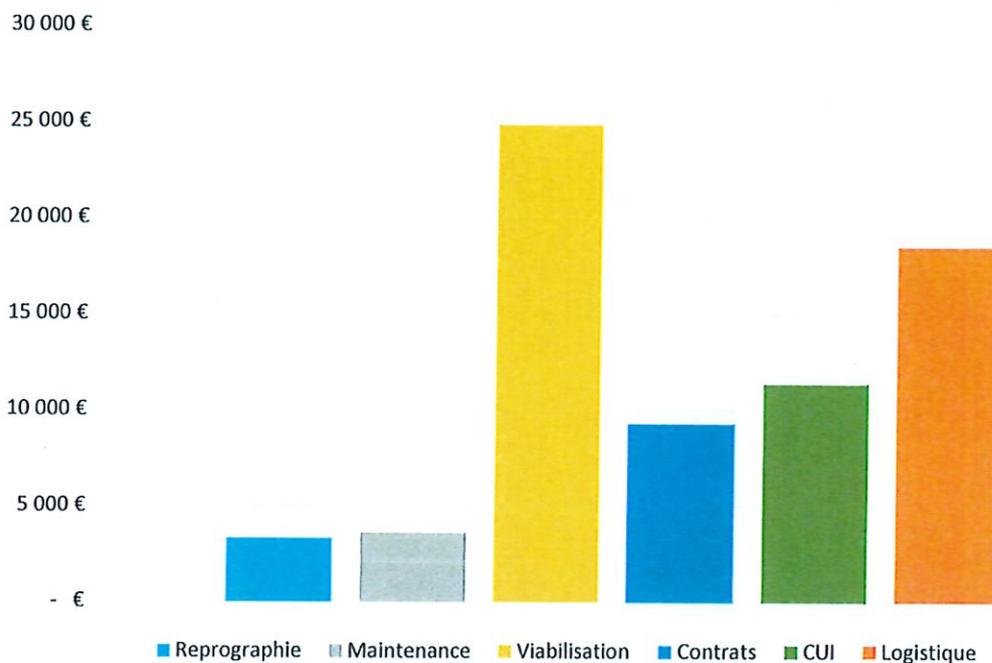
Le Conseil Départemental des Landes apporte la principale source de financement de ce service (67 662 €) dans le cadre de la DGF.

Les autres recettes concernant le salaire du contrat unique d'insertion employé en restauration.

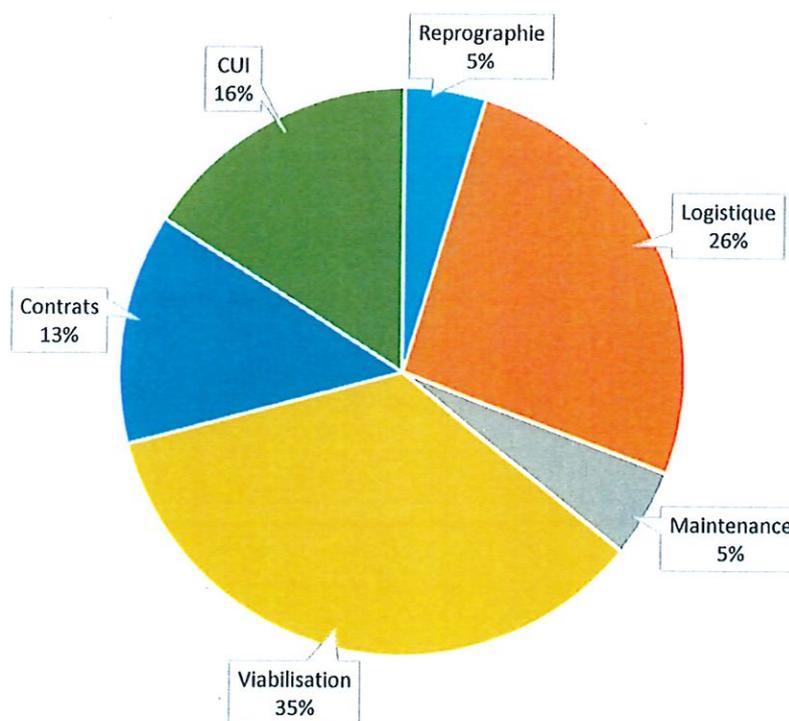
Les recettes du service
administration et logistique



Les dépenses du service administration et logistique



Les dépenses du service administration et logistique



- La viabilisation représente le premier pôle de dépense du service (35 %)
- La logistique, 26% des dépenses de ce service, comprend les affranchissements postaux, les frais de téléphonie, les fournitures administratives, les produits infirmiers, les frais bancaires, les licences Pronote ainsi que l'entretien du véhicule de service. Les dépenses en produits d'entretien ont considérablement augmenté ces dernières années notamment en raison de la situation sanitaire liée à la COVID et l'année 2022 a été marquée par plusieurs nouvelles augmentations liées à la situation internationale.
- Les contrats de sécurité obligatoires représentent 13 % des dépenses de ce service.
- Les frais de maintenance dans l'établissement sont assez faibles cette année et représentent 5% du service ALO. En effet l'efficacité de l'agent de maintenance permet de maîtriser le budget (achat de pièces détachées seulement). De plus le Conseil Départemental des Landes a pris à sa charge des factures élevées de réparation relevant du propriétaire (réparation et débouchage des canalisations WC filles, pose d'un châssis vitré en salle de réunion bâtiment administration, reprise sous-cœuvre de la cage d'ascenseur, fermeture du local poubelles, levées des réserves électriques).

3. Le service Vie de l'Elève :

En 2022, ce service a été financé par l'Etat et regroupe le fonds social, le matériel adapté et surtout les salaires des AED. Les 300 € de la dotation globale de fonctionnement du Conseil Départemental des Landes qui avait été attribué pour l'éducation à la santé et à la citoyenneté n'ont pas été utilisés. Une conférence sur les addictions a été organisée en 2022 suite à la réunion de la commission éducation à la santé et à la citoyenneté. Cette dernière était gratuite.

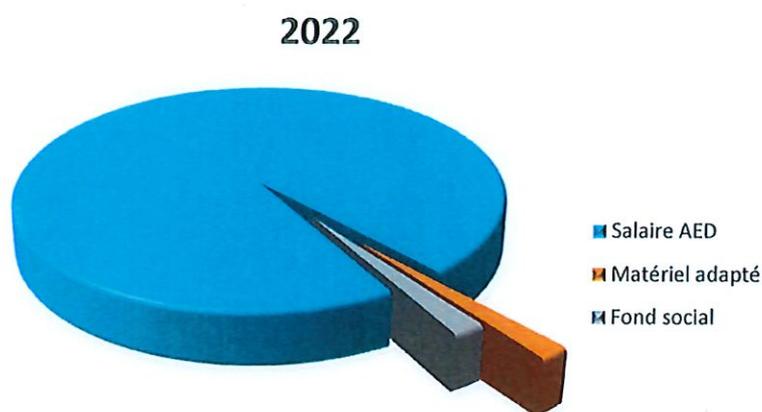
L'aide du fond social est encore peu demandée par les familles. Néanmoins de janvier à juin, en partenariat avec l'assistante sociale, nous avons encouragé toutes celles en difficulté de paiement à déposer un dossier de demande. Une information et un suivi des dossiers de contentieux étaient réalisés avec elle régulièrement. Depuis septembre, en l'absence d'une assistante sociale dans l'établissement, ce travail est réalisé par le service gestion du collège.

En 2022, **3445 €** de fonds sociaux ont été distribués pour aider les familles à payer leurs créances de cantine et de voyage scolaire. Ce montant est en diminution par rapport à l'année précédente.

Le reliquat de cette subvention de **1973,93 €** sera utilisé pour aider les familles en 2023.

Les achats de matériel adapté sont retranscrits dans ce service. Les demandes initiées par la MDPH, sont soumises à l'accord du Rectorat qui décide du montant de la subvention accordée. En 2022, 3340 € de matériel adapté ont ainsi été financés au profit de 5 élèves. Depuis la rentrée de septembre 2022, la procédure a évolué. Les élèves de 6^{ème}, avec une nouvelle notification de la MDPH, sont dotés d'un ordinateur par le Conseil Départemental des Landes si ce matériel fait partie de la demande de matériel adapté.

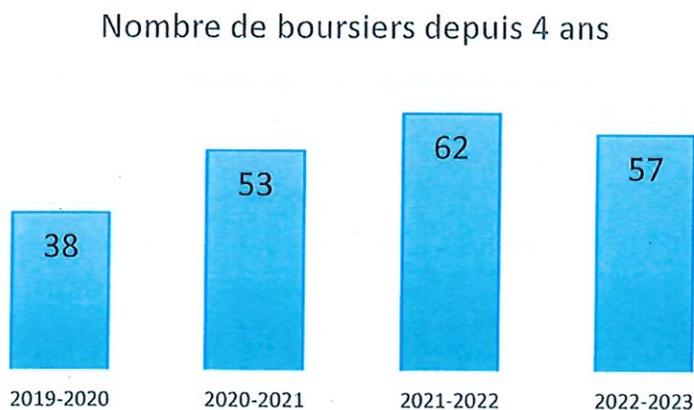
La part des salaires des AED (178 272 €) est intégrée au service VE depuis 2018.



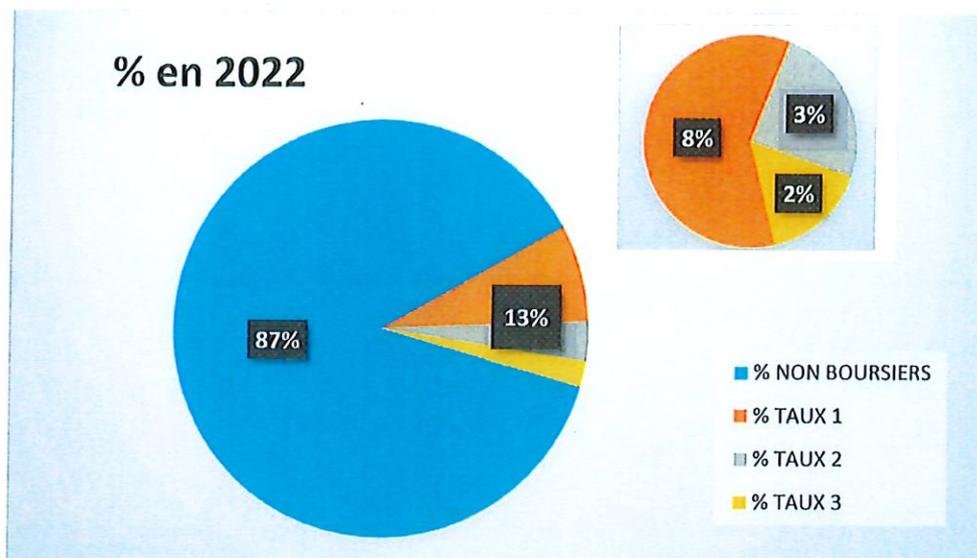
Nous disposons d'un reliquat de 1 050 € de subventions destiné à l'Education à la santé et à la citoyenneté qui a été intégré au budget 2023

4. Le Service des Bourses Nationales :

En septembre 2022, l'établissement comptait 57 élèves boursiers soit 13 % des élèves scolarisés.



Les bourses des collèges sont déduites des factures des repas, le reliquat est reversé aux familles.



5. Le Service Restauration et Hébergement

Ce service relève juridiquement de la collectivité Territoriale de rattachement qui établit le règlement et fixe les tarifs, fixes depuis plusieurs années.

Il est autofinancé par la participation des familles et des commensaux.

La majorité des collégiens déjeunent à la cantine. En 2022, deux forfaits était proposés dans l'établissement, le forfait 4 jours (DP4) et le forfait 3 jours (DP3). Le forfait DP4 ramène le prix du repas à 2,70 € et le forfait DP3 à 3,06 € au lieu de 4,02 € pour un repas élève occasionnel.

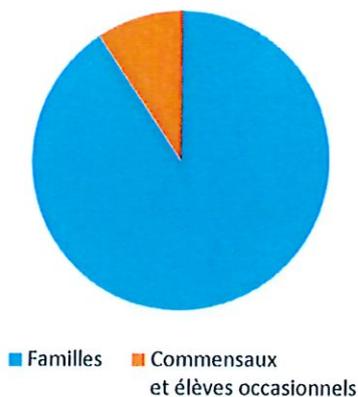
La participation des familles représente 91 % des recettes de ce service.

Les personnels de l'établissement sont facturés en fonction de leur statut (4,02 € ou 2,70 €). Les commensaux extérieurs sont au tarif de 6,60 €.

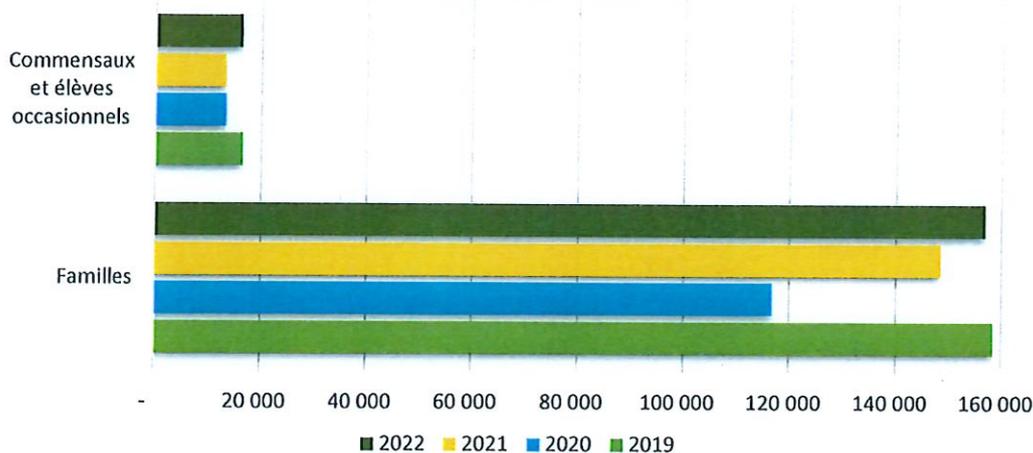
Une convention de partenariat entre le département et le collège permet aux agents départementaux rattachés à l'UTD de Saint-Sever de manger au self. Le tarif de leur repas est fixé à 4,02 € dont une partie est prise en charge par le Département.

Ces repas commensaux représentent 9 % des recettes en 2022.

RECETTES 2022



Evolution des recettes



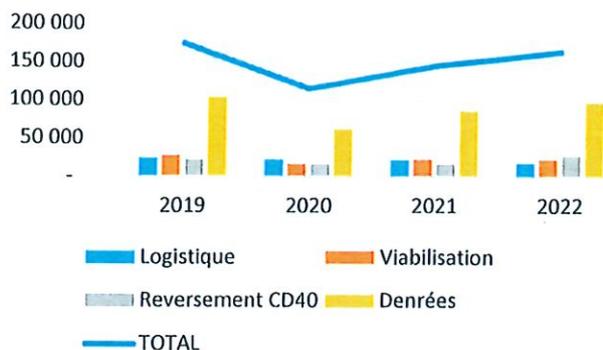
La principale dépense du service de restauration est l'achat de denrées alimentaires. Le collège adhère au groupement d'achats piloté par Gaston Crampe. Cela permet au cuisinier de maintenir un coût repas raisonnable tout en proposant des plats de qualité.

Les autres dépenses qui impactent le résultat du service de restauration sont :

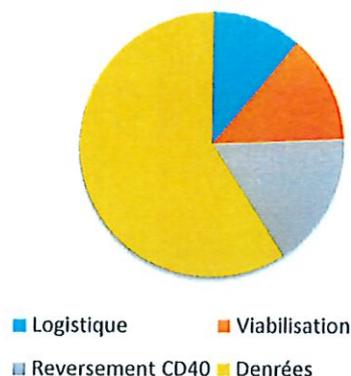
- Le reversement à la collectivité dont le taux est fixé à 12% en 2022.
- La logistique qui permet de fonctionner au quotidien
- La viabilisation.

Le Conseil Départemental estime le montant des charges de fonctionnement à 19,5% en 2022. Il reste donc 68,5% des recettes pour l'achat de denrées alimentaires à cuisiner.

Les dépenses du Service Restauration



Les dépenses en 2022



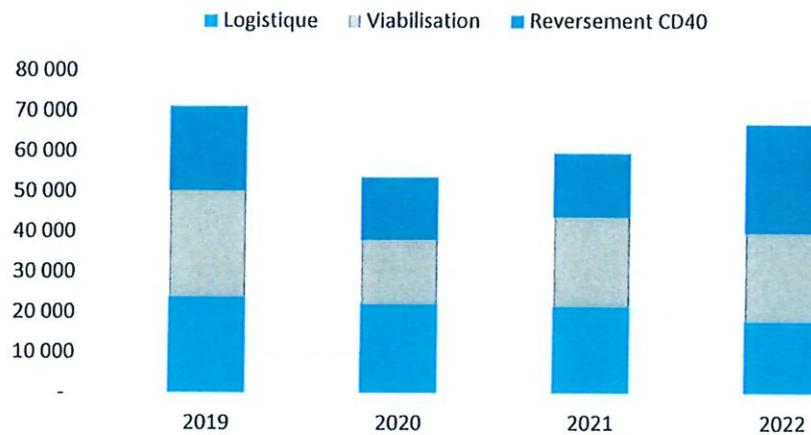
Une décision budgétaire modificative pour information (DBM 22) a été validée fin décembre pour ajuster à la réalité des recettes pour un montant total de – 2 175,16 € par rapport aux prévisions. Cela se traduit par une baisse du reversement, des dépenses de logistique, de denrées et de viabilisation.

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	CCMX	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas commerciaux Prod.Restaur.SocI et héberg				10 692.00	4 746.16	15 438.16
2	SRH	REPAS	CECC	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas élèves occasionnels Prod.Restaur.SocI et héberg				225.12	623.38	848.50
3	SRH	REPAS	CFDP	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Forfaits collégiens DP Prod.Restaur.SocI et héberg				164 462.40	-7 544.70	156 917.70
4	SRH	REVCT	CRVCO		Restauration et hébergement Reversement Reversement au CD40	21 045.54	-261.02	20 784.52			
5	SRH	CNOUR	COENR		Restauration et hébergement Crédit nourriture Achats de denrées	101 189.66	-1 439.93	99 699.63			
5	SRH	VIAB	CGAZ		Restauration et hébergement Viabilisation Gaz	15 000.00	-424.16	14 575.84			

Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a participé à hauteur de 217,44 € pour l'achat d'un mixeur (30%).

De plus le Conseil Départemental a pris en charge la facture de modification de la table de tri des déchets dans le cadre de la mise en place du compostage dans l'établissement, ainsi que la facture de réparation d'un four.

Fonctionnement

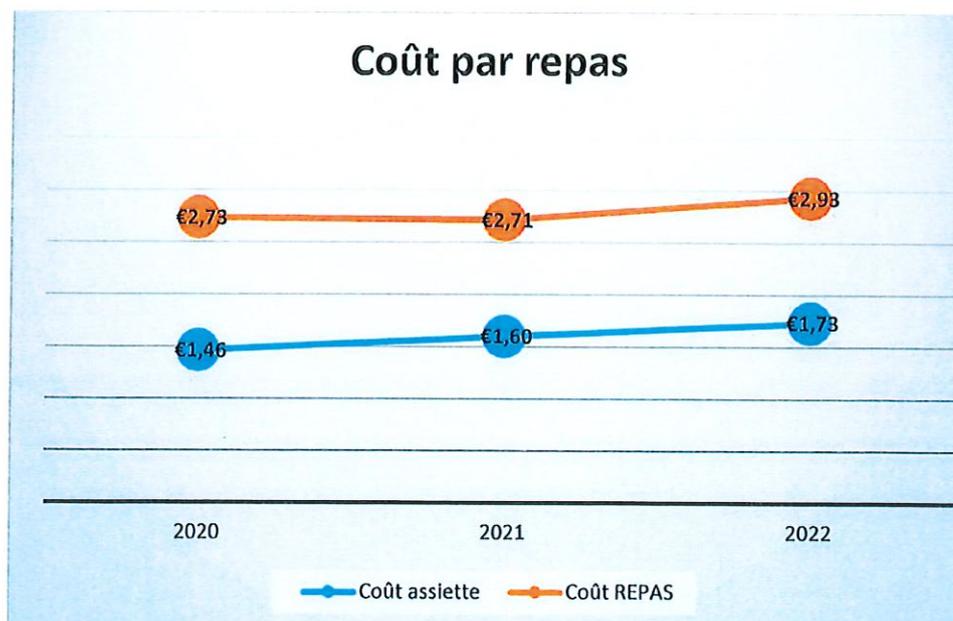


Le Conseil Départemental préconise une part assiette d'un montant minimum de 1,85€ par repas destinée à couvrir l'achat de denrées.

Les dépenses en 2022 pour l'achat de denrées alimentaires s'élèvent à 97 218 €.

56 123 repas ont été servis, ce qui ramène la coût assiette à 1,73 €

La totalité des dépenses pour 2022 du service SRH (164 194 €) divisée par les 56 123 repas servis représente un coût repas global de 2,93 €.



Le collège de Saint-Sever s'inscrit dans une démarche constante d'amélioration du service restauration.

En décembre 2021, le service restauration de notre établissement a obtenu le niveau I de labellisation "Ecocert En Cuisine" grâce à l'implication de l'équipe qui travaille en restauration et se mobilise autour du chef de cuisine porteur du projet.

Ce label récompense les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans l'alimentation de leurs convives. Entrent notamment en compte l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les menus, la qualité des repas servis (saisonnalité des produits, cuisine faite maison, ...), la gestion écologique des sites (la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'utilisation d'éco détergent, ...) et la communication auprès des convives.

En 2023, l'objectif est de valider le niveau II de cette labellisation.

En 2022, près de 45% des achats étaient des produits locaux, plus de 30 % des produits bio (l'objectif étant de 20 %).

L'objectif de 50% de produits Egalim a presque été atteint avec 48,75% au 31 décembre 2022.

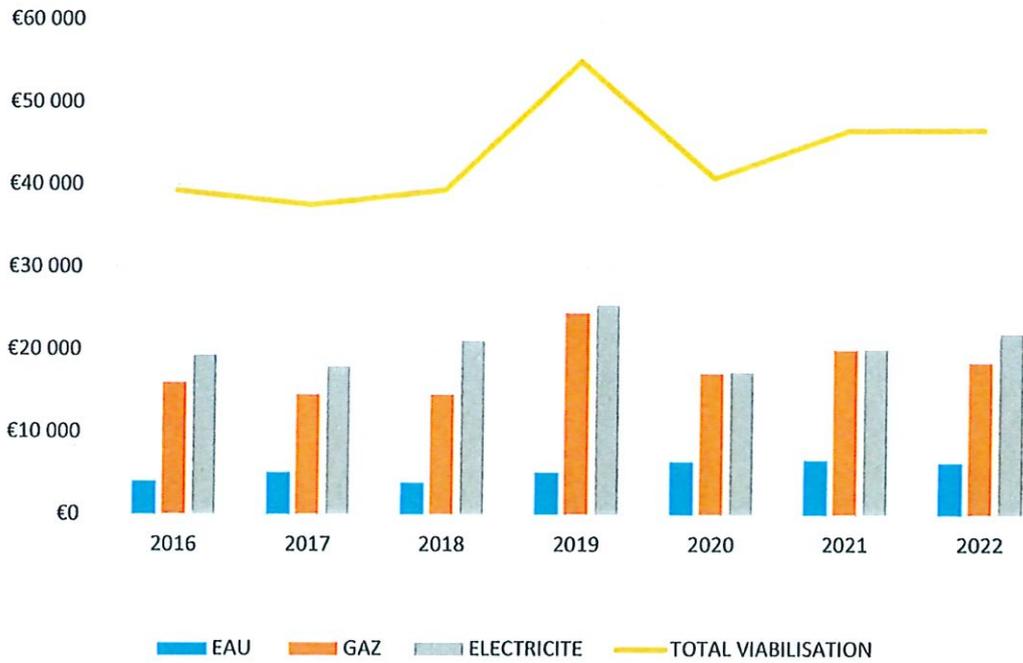
6. Les Opérations en capital :

En 2022, un broyeur a été financé en partie par un prélèvement sur fonds de réserve et en co-financement avec le Département des Landes pour un montant total de **1 349 €**.

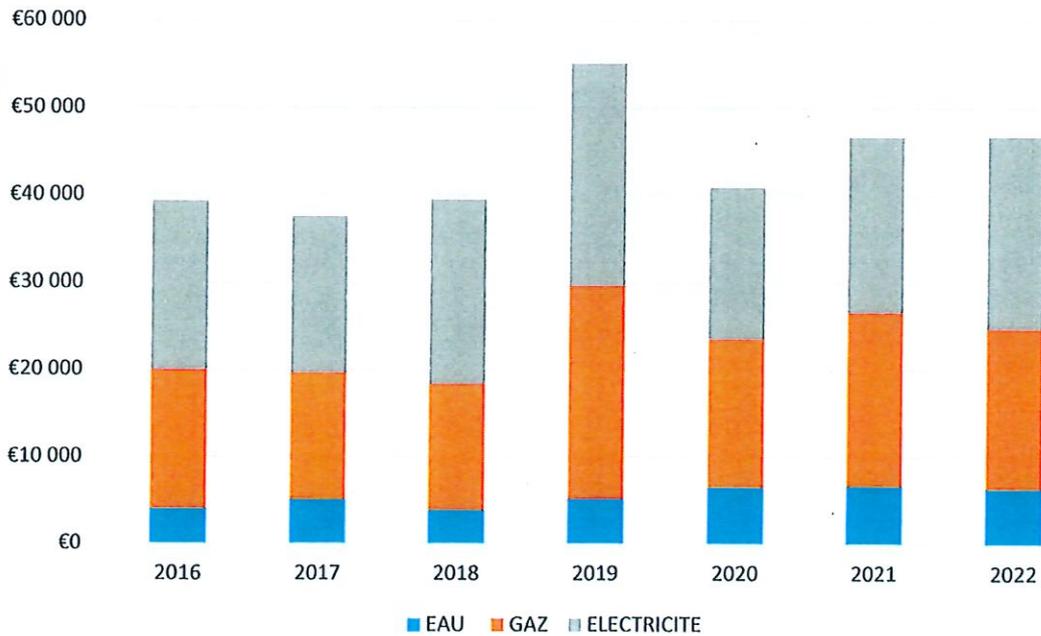
IV. La viabilisation

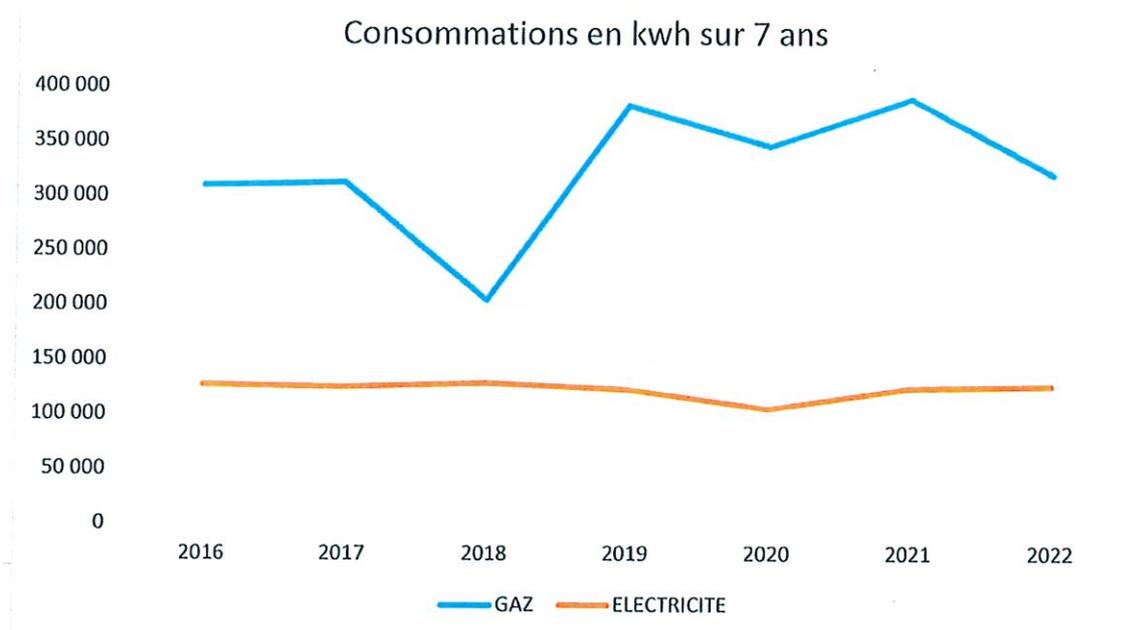
La viabilisation représente le deuxième pôle de dépenses de l'établissement après les denrées alimentaires.

Viabilisation sur 7 ans



Viabilisation sur 7 ans





En 2022, la viabilisation représente un total de 46 747 €:

- 21 980 € pour l'électricité
- 18 415 € pour le gaz
- 6 352 € pour l'eau

La consommation d'électricité est quasiment stable en 2022 par rapport à 2021.

En revanche on constate une baisse significative de la consommation de gaz qui s'explique par un début d'hiver extrêmement doux dans notre région ainsi que par les efforts réalisés par chacun au quotidien.

On note également une baisse de la consommation d'eau (1872 m3 en 2021, 1730 m3 en 2022).

A noter : L'augmentation en 2019 du gaz s'explique par une facture de rattrapage des années précédentes d'un montant de 9 000 € due à des relevés erronés effectués par le prestataire.

V. Conclusion de l'ordonnateur

Le résultat de l'exercice 2022 est très satisfaisant.

L'établissement est en mesure de faire face aux imprévus et d'investir pour contribuer à l'ouverture culturelle et sociale des élèves ainsi qu'à l'optimisation des conditions de travail des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative.

Le Conseil Départemental des Landes apporte un soutien logistique et financier avéré, indispensable au collège de Saint-Sever.

La gestion est saine et les investissements proposés sont nécessaires et justifiés.

Le taux de recouvrement des créances est significativement en progrès, et nous atteignons un taux quasiment incompressible grâce à l'investissement du service de gestion.

Cependant le fonds de roulement peut paraître élevé, puisqu'il est de 80 jours, sachant qu'il est recommandé plutôt un délai de 30 jours. Il est constitué pour sa grande part du SRH.

Cette réserve de roulement attribué au SRH s'explique par l'historique, puisque la restauration a été entièrement restaurée en 2018 et on peut aisément comprendre que les gros investissements ne sont pas nécessaires dans l'immédiat.

Tous les efforts consentis pour réduire les coûts ainsi que le travail de gestion très rigoureux du chef de cuisine, ont permis la croissance importante du fonds de roulement.

C'est paradoxalement, une très bonne surprise et une difficulté, car nous ne pouvons pas créer artificiellement des dépenses.

En revanche, cette marge très confortable, nous permettra de développer des projets pédagogiques de qualité dans l'intérêt des élèves.

La Principale
Marie-Hélène BELLINGHERY



L'Adjoint-gestionnaire
Emilie CERVEAU



Annexe 3

Collège CAP DE GASCOGNE
—
ST SEVER
Compte financier 2022



Le compte financier est le compte rendu de la gestion budgétaire et comptable de l'année 2022. Il fait apparaître un résultat de fonctionnement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses. Ce résultat est ensuite intégré dans les réserves du collège.

Il fait l'objet de deux votes:

- son adoption, avec ou sans réserves (écrites);
- l'affectation du résultat aux réserves.

INDICATEURS FINANCIERS

- Lors de la réforme du cadre budgétaire et comptable de novembre 2012, cinq indicateurs ont été établis, afin d'uniformiser les indicateurs de tous les établissements et permettre un suivi sur plusieurs années de la situation financière.
- Ces indicateurs sont exprimés en jours de fonctionnement afin de tenir compte de la taille de l'établissement. Le total des dépenses est divisé par 360 jours, ce qui donne un coût quotidien: 1321,78€ par jour en 2022 (1 245,06€ en 2021).

EXECUTION BUDGETAIRE

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
	<i>Première section : fonctionnement</i>		
AP	Activité pédagogique	48 063.91	51 162.83
VE	Vie de l'élève	185 057.25	185 357.25
ALO	Administration et logistique	84 677.78	86 197.71
	Total services généraux	317 798.94	322 717.79
SRH	Restauration et hébergement	162 947.66	173 421.80
SBN	Bourses nationales	10 991.00	10 991.00
	Total services spéciaux	173 938.66	184 412.80
	Total de la première section	491 737.60	507 130.59
	Résultat		15 392.99
	Capacité d'autofinancement		22 099.17
	<i>Deuxième section : opérations en capital</i>		
OPC	Opérations en capital	1 349.00	404.70
	Total exécution budgétaire	493 086.60	507 535.29

1 – LE RESULTAT

- C'est la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de l'établissement (section de fonctionnement). C'est un indicateur assez large qui inclut les opérations pour ordre (amortissements, variations de stock)
- - au service général: un résultat positif de gestion de 4 918,85€ .
- - à la restauration: un résultat positif de gestion de 10 474,14€.

VENTILATION DU RESULTAT

SERVICES		Montants au 31/12/2021	Résultat 2022	Montant au 31/12/22	Prélèvements pour investissement	Montants au 31/12/2022
COLLEGE	Réserves immobilisées	33 356,99€	-6 706,18 €	26 650,81 €	944,30 €	27 595,11 €
Service Général	Réserves disponibles	7 174,00 €	11 625,03 €	18 799,03 €		18 799,03 €
	TOTAL		4 918,85 €			46 394,14 €
S. Restauration	Stock de denrées	3 314,45 €	1 618,41 €	4 932,86 €		4 932,86 €
	Réserves disponibles	75 420,92 €	8 855,73 €	84 276,65 €	-944,30 €	83 332,35 €
		124 768,91 €	10 474,14 €	140 161,90 €		88 265,21 €
			15 392,99€			134 659,35 €

2 – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Capacité d'autofinancement: C'est la part du résultat qui dégage de la trésorerie, autrement dit c'est le résultat financier.
- Amortissements réels: -6 706,18€ :c'est le constat de la perte de valeur des biens, achetés sur fonds propres.
- CAF 2022: Résultat – Amortissements réels

• 22 099,17€

3- LE FONDS DE ROULEMENT

- Le fonds de roulement :

C'est la différence entre les ressources stables et les emplois stables de l'établissement.

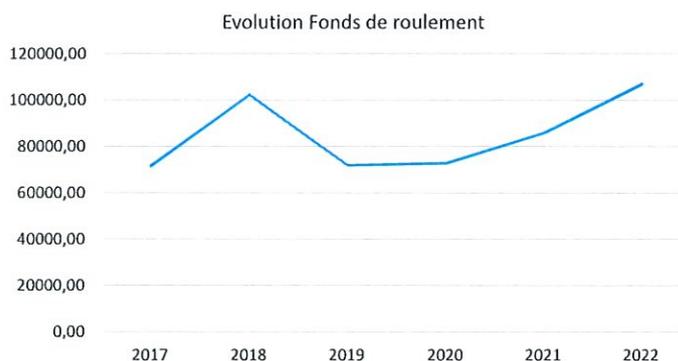
Il représente la marge de manœuvre du collège: la somme des réserves disponibles et du stock: **107 064,24€**

FONDS DE ROULEMENT		AU 31/12/2022
Service Général	Réserves disponibles	18 799,03 €
S. de restauration	Stock de denrées	4 932,86 €
	Réserves disponibles	83 332,35 €
	TOTAL FDR	107 064,24 €

3- LE FONDS DE ROULEMENT

Son évolution

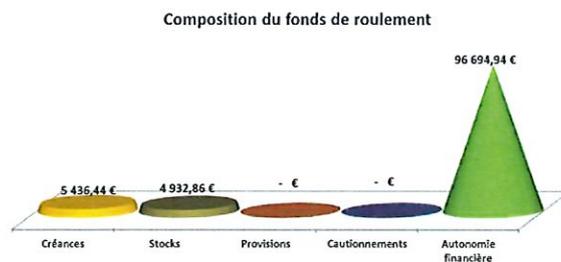
- Il représente 81 jours de fonctionnement (contre 69 jours l'an dernier). Il se situe au dessus du minimum préconisé (30 jours). Le collège peut fonctionner 81 jours sans apport de trésorerie.



3- LE FONDS DE ROULEMENT

Sa composition

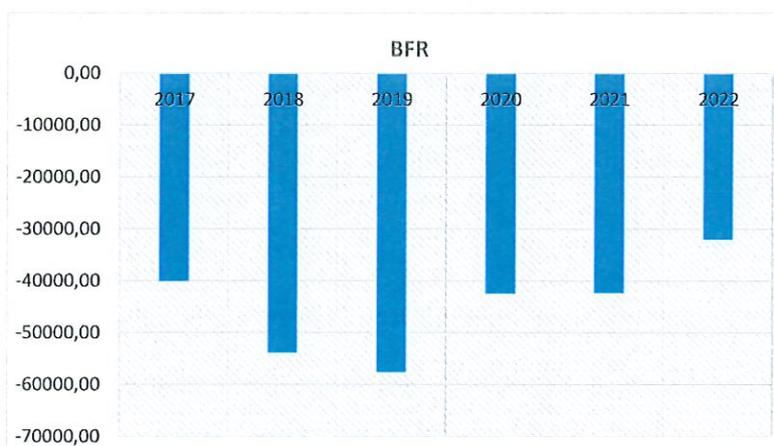
- Composition du FDR: Afin de pouvoir mobiliser le fonds de roulement pour conserver une autonomie financière, le collège doit limiter la valeur des stocks et des créances augmentant ainsi les réserves disponibles.



4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Le besoin en fonds de roulement: C'est la différence entre la trésorerie et le fonds de roulement. Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.
- **Besoin en fonds de roulement 2022: - 32 016,88€**
- Le collège n'a pas de besoin car il dispose de ressources financières suffisantes.

4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

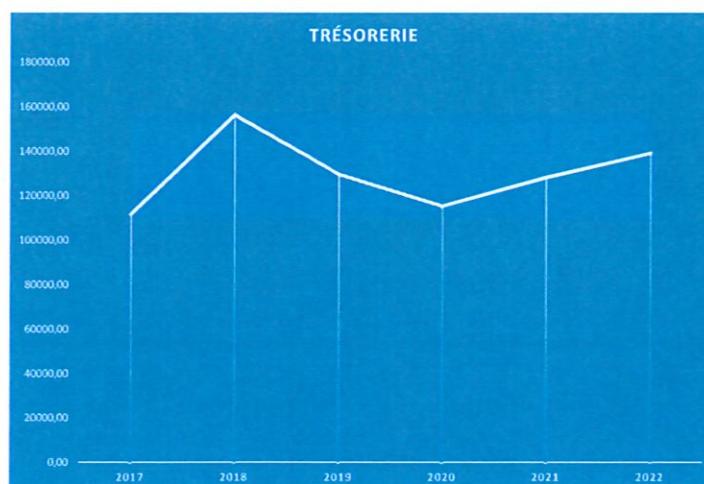


5- LA TRESORERIE

La trésorerie: 139 081,12€ c'est le montant au crédit du compte bancaire du collège au 31/12/22, auquel on ajoute les encaissements (chèques) en attente et on déduit les paiements en cours.

Il représente 106 jours de fonctionnement (au dessus du seuil préconisé de 60 jours). Le collège a pu régler toutes ses dépenses, sans difficulté, tout au long de l'année.

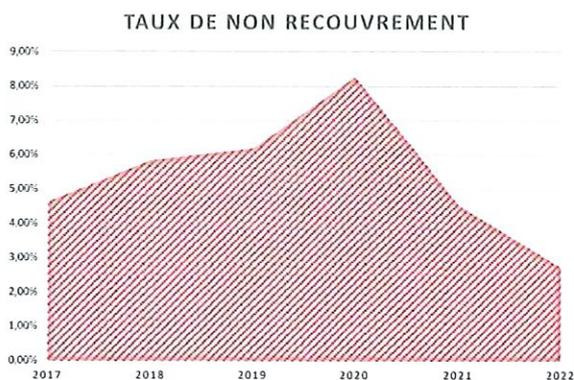
EVOLUTION DE LA TRESORERIE



Indicateurs complémentaires

Le taux de charges à payer: 2,38% des factures restent à régler au 31/12/22. Elles sont intégrées dans les dépenses 2022 et payées en 2023. Cet indicateur informe sur l'avancement dans l'exécution budgétaire 2022.

Le taux de non recouvrement: 2,72% contre 4,54% l'an dernier; il représente les sommes qui restent à encaisser auprès des familles. En 2020, il était à 8,27%. Il s'est amélioré.



Conclusion: Les indicateurs financiers sont favorables, la situation financière reste bonne et permet au collège de financer ses projets sur ses fonds propres.